



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 25

Question écrite n° 7793

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le dossier de remise en état et d'aménagement de l'autoroute A 25. Cette infrastructure très fréquentée, présentant des caractéristiques d'obsolescence et de dangerosité, fait l'objet, depuis 2004, de tranches successives et échelonnées de travaux de réfection de la chaussée béton. En effet, à différentes reprises, les élus du Nord-Pas-de-Calais ont eu l'occasion de manifester leur inquiétude et d'alerter les autorités nationales sur le caractère d'urgence de la restructuration de l'autoroute A 25 qui relie la métropole lilloise au littoral dunkerquois et, à travers lui, au Calaisis, au Boulonnais et à l'ensemble de la Côte d'Opale. Au-delà de la vétusté de l'équipement, l'amplification des dysfonctionnements nés de l'évolution constante du trafic routier nécessite, aujourd'hui, de très lourdes interventions de chaussée sur plus de quarante kilomètres et une concrétisation du projet d'élargissement à deux fois trois voies entre Nieppe et Lille. Si le préfet de région a confirmé qu'il proposerait, dans le cadre des nouveaux PDMI, de faire figurer ce dossier au rang des toutes premières priorités soumises au Gouvernement, pour la Région Nord-Pas-de-Calais celui-ci a également indiqué que l'opération de réhabilitation mobiliserait plus de 120 millions d'euros. À cet effet, elle le sollicite donc de bien vouloir lui préciser, en premier lieu l'échéancier du programme de réhabilitation à venir, en deuxième lieu, la nature des différentes opérations envisagées et l'ordre de priorité leur étant accordé, et en troisième lieu ses intentions, quant à l'urgence de la mise à deux fois trois voies du tronçon situé entre Nieppe et Lille.

Texte de la réponse

La situation de l'autoroute A 25 illustre l'état d'une partie des autoroutes non concédées, les plus anciennes du réseau national, dont les chaussées arrivent au terme de leur cycle de vie sous l'effet d'un trafic de poids lourds croissant. Face à cette situation, la priorité donnée à l'entretien du réseau routier national dans le projet de loi de finances 2008 se concrétise par une augmentation sensible des crédits consacrés à l'entretien préventif et l'engagement d'un programme important de réhabilitations lourdes des chaussées, notamment sur des voies comme l'autoroute A 25. Dans ce cadre, il a été demandé à la direction interdépartementale des routes (DIR) du Nord de réaliser les études permettant de lancer avant la fin de l'année 2007 un appel d'offres pour être en mesure de réaliser une tranche significative de travaux en 2008. Le coût total de la réhabilitation est évalué à environ cent millions d'euros, en sus des quatorze millions d'euros engagés depuis 2002. Par ailleurs, les études d'avant-projet sommaire concernant l'élargissement à 2 x 3 voies de la section entre Englos et Nieppe sont finalisées, mais le financement n'est pas programmé à ce jour. Il devra être examiné dans le cadre des programmes de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) qui prendront le relais des volets routiers des contrats de plan État-région pour la programmation des investissements sur le réseau routier national et pour lesquels les préfets de régions ont déjà engagé une consultation auprès des parlementaires et des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7793

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6316

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 215